

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/101/SPCG accordant à M. Hassan Gouled la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti (titre foncier n° 912).

n° 64/101/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date de publication
12 août 1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Hassan Gouled, ministre de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports de la C.F.S, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise à D'ibouti avenue 13 prolongée, et immatriculée au Livre foncier sous le n° 912.